Les subsides

Sur la question des droits ancestraux, il déclarait:

Notre réponse est non. Nous ne pouvons pas reconnaître les droits ancestraux parce qu'aucune société ne peut être construite à partir de reconstitutions historiques hypothétiques.

Les Indiens dans tout le Canada n'ont pas accepté ce Livre blanc. Ils ont rejeté la philosophie des assimilationnistes et ont commencé à s'organiser. On a assisté à un grand réveil des Indiens d'un bout à l'autre du Canada. Les Nisgas, les Cris, les Aguiers, les Micmacs ont découvert qu'ils avaient beaucoup de points communs et ont commencé à organiser un véritable mouvement d'Indiens canadiens pour mener leur lutte. Ils ont pris conscience de leurs droits, ont ressenti une nouvelle fierté de leur culture et ont été mus par une nouvelle détermination à regagner le contrôle fondamental de leur vie.

Le deuxième événement découle directement du premier. Le refus du gouvernement de reconnaître les droits territoriaux ancestraux des Nisgas de la rivière Nass, dans le nord de la Colombie-Britannique, a incité ces Indiens à porter leur cause devant la Cour suprême. Ils avaient combattu plus que toute autre nation indienne au Canada pour la reconnaissance de leurs titres autochtones. Cette lutte remonte au temps de la reine Victoria. Ils n'ont jamais renoncé. Leur cause à la Cour Suprême a donné lieu à une décision partagée. L'ex-premier ministre, M. Trudeau, a déclaré en 1973: «Peut-être que les droits autochtones ont plus de fondement que nous ne le pensions». Après en avoir nié l'existence même, il a eu le mérite de leur reconnaître un certain fondement et d'accepter de prendre certaines mesures après avoir pris connaissance de cette décision. C'est ainsi que la politique sur les revendications territoriales a vu le jour. Elle n'a pas très bien fonctionné pour les autochtones, mais elle a au moins sensibilisé la population à ces droits qui sont de plus en plus acceptés au sein de la population canadienne selon les sondages.

En 1980, en 1981 et en 1982, quand le premier ministre Trudeau faisait des démarches pour rapatrier la constitution, les autochtones du Canada étaient très intéressés par tout le processus de rapatriement. Ils ont lutté ardemment pour faire inclure leurs droits ancestraux dans la constitution. Ils ont eu gain de cause après une longue lutte. Ensuite, on a retiré ces droits pour les rétablir plus tard, mais sous une forme mitigée. Mais on leur a promis de tenir des conférences des premiers ministres pour les définir. Ces conférences ont suscité beaucoup d'espoirs, mais elle n'ont été qu'une source de frustrations jusqu'ici. On a fait beaucoup d'esbroufe et de cinéma, mais où sont les résultats pour les Indiens ordinaires des réserves, les Métis ou les Inuit dans leurs villages, dans les Teritoires du Nord-Ouest?

Le processus déclenché par ces conférences des premiers ministres a constamment été freiné, tout d'abord par l'intransigeance de certaines provinces, surtout, dans le passé, de la Saskatchewan, de l'Alberta et de la Colombie-Britannique. Malheureusement, l'Ontario semble vouloir leur emboîter le pas. Ce processus a été également entravé par le gouvernement fédéral qui n'a pas su donner le ton pour rallier les Canadiens autour de cette question d'autonomie politique.

Cet échec se reflète dans la déclaration faite le 11 mars par le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien (M. McKnight). voici ce qu'il a dit:

Le gouvernement fédéral a approuvé toutes les propositions présentées au cours des réunions en essayant d'amener toutes les parties à un consensus.

Nous savons que le gouvernement souhaite obtenir le consensus. Nous savons qu'il a de bonnes intentions. Toutefois, ses initiatives et celles du ministre reviennent essentiellement à suivre les autres. Quand d'autres gouvernements lui présentaient des propositions, le gouvernement fédéral cherchait d'abord à voir qui était d'accord et qui était disposé à emboîter le pas. Pourquoi le gouvernement fédéral n'a-t-il pas pris les devants comme il le fallait pour favoriser le consensus à l'échelle nationale, de façon à pouvoir prendre des mesures concrètes?

Le ministre de la Justice a fait valoir dans son discours que, en reconnaissant des droits inhérents, le gouvernement fédéral s'expose à des poursuites en justice. Or un droit est un droit. Il s'agit des droits des autochtones, droits auxquels ils n'ont jamais renoncé. Avant l'arrivée en Amérique du Nord des peuples autres que les aborigènes, ces gens avaient le droit de se gouverner. A travers l'histoire, les autochtones se sont toujours gouvernés eux-mêmes. Ils n'ont jamais renoncé à ce droit. Par conséquent, celui-ci est demeuré intact.

• (1500)

Pourquoi le gouvernement tient-il tant à faire comme s'il s'agissait d'un privilège qu'il est disposé à leur accorder pourvu qu'ils reconnaissent qu'il ne s'agit pas d'un droit? Ils savent bien que c'est un droit et ils insistent pour en jouir. Les autochtones n'abandonneront certes pas ce droit pour les bagatelles que le gouvernement s'imagine pouvoir leur donner à titre de privilège.

Notre parti veut que le premier ministre (M. Mulroney) fasse preuve du même leadership que l'ancien premier ministre, M. Trudeau, avait montré lors de son grand projet de rapatriement de la constitution, par exemple, ou encore, qu'il témoigne de la même conviction qu'à l'égard de son projet favori de l'heure, le libre-échange, dont il veut persuader les Canadiens. Pourquoi n'affiche-t-il pas la même attitude envers l'inscription dans la constitution du droit à l'autonomie politique des autochtones?

J'exhorte le gouvernement à réfléchir à l'importance de cette autonomie politique pour le Canada ainsi que pour les autochtones. Au lieu de satisfaire de mauvaise grâce les besoins des peuples autochtones, pourquoi ne pas réagir positivement, avec la conviction d'agir dans l'intérêt du Canada tout entier, de sorte que le fait d'être Indien, Métis ou Inuit ne serait plus synonyme de pauvreté ou de marginalité mais plutôt rance d'être au coeur même de la vie canadienne? Ces personnes seraient ainsi membres à part entière de la société canadienne, leur sort deviendrait un objet de fierté, et ce revirement ferait mentir la phrase célèbre, car il ne serait plus question d'«un siècle de déshonneur». Accordons plutôt un siècle de fierté et de dignité aux autochtones.